



27.11.2019

PLAN D' ACTIONS POUR LA GESTION DE LA PRESSION ET DES OPPORTUNITÉS TOURISTIQUES

Volet opérationnel

Impressum

Editeur

Parc naturel régional du Doubs (PNRD)

Accompagnement technique

RWB Groupe SA

Contributions

Canton de Neuchâtel, Canton de Berne, Canton du Jura, Commune des Brenets, Commune des Planchettes, Ville de La Chaux-de-Fonds, Commune de St-Brais, Commune de Clos du Doubs, Tourisme neuchâtelois, Jura Tourisme, Association des naturalistes Francs-Montagnards, Association des pêcheurs La Gaule, Association des Sentiers du Doubs (sections La Chaux-de-Fonds et Clos-du-Doubs), Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, Navigation sur le Lac des Brenets SA, Jura Evasion SA / Maison du Tourisme

Rédaction

Rafael Molina, PNRD

Table des matières

1. Fiches de mesures	5
M1 Etablir l'inventaire des sites sensibles aux activités de loisir sur les linéaires Brenets - Biaufond et Tariche – Ocourt.....	7
M2 Mettre en œuvre des actions de restauration des sites atteints.....	9
M3.1 Organiser les sites d'embarquement non motorisé sur le Doubs neuchâtelois	11
M3.2 Organiser les sites d'embarquement non motorisé dans le secteur Tariche - Ocourt.....	13
M4.1. Organiser les sites de baignade aux Brenets	15
M4.2. Organiser les sites de baignade dans le secteur Tariche - Ocourt	17
M5. Organiser les aires de repos dans le secteur Tariche - Ocourt.....	19
M6. Adapter la réglementation applicable à la vallée jurassienne du Doubs à l'évolution des pratiques de loisir	21
M7. Signaler de façon homogène les sites protégés et les comportements à adopter.....	23
M8. Pérenniser et promouvoir les infrastructures de mobilité durable permettant d'atteindre le Doubs neuchâtelois.....	25
M9. Organiser la mobilité à l'échelle du linéaire Tariche - Ocourt	27
M10. Sensibiliser et éduquer les visiteurs à l'environnement et au développement durable.....	29
M11. Impliquer les visiteurs en tant qu'acteurs de la protection de la nature	31
M12. Explorer les bases d'un concept de « Rangers du Doubs »	33
M13. Aménager des espaces de sensibilisation aux entrées du Parc du Doubs	35
M14. Mettre en avant les activités touristiques durables	37
M15. Collaborer en franco-suisse en matière de tourisme durable	39
M16. Redynamiser le site du Saut du Doubs de façon durable.....	41
M17. Développer des offres de découverte du Doubs.....	43
M18. Valoriser le patrimoine historique et industriel du Doubs.....	45
M19. Valoriser les infrastructures hydroélectriques du Châtelot.....	47
M20. Suivre l'application des mesures du Plan d'action	49
2. Planification des mesures	51

1. FICHES DE MESURES

Le processus engagé dans le cadre du projet « Gestion de la pression et des opportunités touristiques » (ci-après GPOT) a débouché sur une vingtaine de mesures prioritaires visant à diminuer les conflits entre développement touristique et protection de la nature ainsi qu'entre usagers. Les acteurs ayant participé à la démarche se sont ainsi accordés sur la volonté de promouvoir un tourisme durable à l'intérieur du périmètre du Parc naturel régional du Doubs, en équilibre avec les valeurs naturelles, paysagères et culturelles qui ont motivé sa reconnaissance en tant que Parc d'importance nationale. L'ensemble des mesures constituent le **Plan d'actions** pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée neuchâteloise du Doubs et dans la boucle jurassienne du Doubs entre Tariche et Ocourt.

Chaque mesure est présentée sous forme de fiche comprenant : l'objectif stratégique dans lequel s'inscrit la mesure, son intitulé, une description de la mesure, sa localisation et finalement la liste d'actions (ou étapes) à réaliser. Les actions sont accompagnées d'une échéance de mise en place, du porteur de l'action, des acteurs impliqués et des remarques concernant sa réalisation ou son financement. Il est important de noter que le rôle du porteur de l'action est celui de coordonner sa mise en œuvre : budgéter les coûts, rechercher les fonds nécessaires à la réalisation, coordonner les acteurs impliqués ou responsables de la mise en œuvre d'une partie de l'action et veiller au respect des délais fixés. Les délais indiquent les **dates limites souhaitables de réalisation des actions**, et ont été fixés sur la base d'une hiérarchie temporelle : certaines actions doivent être impérativement réalisées avant d'autres. Les délais établis sont fixés à un horizon allant de 2020 à 2028. La réalisation de certaines actions avant le délai fixé peut faciliter l'avancement dans le temps de l'achèvement des mesures.

L'établissement du Plan d'actions permet aux acteurs impliqués de disposer d'un fil conducteur pour la mise en œuvre coordonnée et cohérente de mesures en faveur d'un développement touristique durable. Chaque mesure est à développer dans le respect des principes de la Vision partagée (cf. Rapport technique, chapitre 3.1). La mise en œuvre des mesures reste cependant conditionnée à l'évolution des conditions-cadres telles que les allocations budgétaires disponibles par les porteurs d'action ou l'évolution des cadres légaux.

Est présentée ci-dessous la liste de mesures par thème et par Objectif stratégique (cf. Rapport technique, chapitre 3.2).

Aménagement	OS1 : Améliorer la qualité du milieu naturel
	M1 : Etablir l'inventaire des sites sensibles aux activités de loisir sur les linéaires Brenets - Biaufond et Tariche - Ocourt
	M2 : Mettre en œuvre des actions de restauration des sites atteints
	OS2 Organiser et concentrer les activités en plein air
	M3.1 : Organiser les sites d'embarquement non motorisé sur le Doubs neuchâtelois
	M3.2 : Organiser les sites d'embarquement non motorisé dans le secteur Tariche - Ocourt
	M4.1 : Organiser les sites de baignade aux Brenets
	M4.2 : Organiser les sites de baignade dans le secteur Tariche - Ocourt
	M5 : Organiser les aires de repos dans le secteur Tariche - Ocourt
	OS3 : Limiter les atteintes aux sites sensibles et adapter la législation aux nouvelles pratiques
M6 : Adapter la réglementation applicable à la vallée jurassienne du Doubs à l'évolution des pratiques de loisir	
M7 : Signaler de façon homogène les sites protégés et les comportements à adopter	
Mobilité	OS4 : Organiser la mobilité des visiteurs et promouvoir les transports publics
	M8 : Pérenniser et promouvoir les infrastructures de mobilité durable permettant d'atteindre le Doubs neuchâtelois
	M9 : Organiser la mobilité à l'échelle du linéaire Tariche - Ocourt
Sensibilisation	OS5 : Sensibiliser et impliquer les visiteurs
	M10 : Sensibiliser et éduquer les visiteurs à l'environnement et au développement durable
	M11 : Impliquer les visiteurs en tant qu'acteurs de la protection de la nature
	M12 : Explorer les bases d'un concept de "Rangers du Doubs"
	M13 : Aménager des espaces de sensibilisation aux entrées du Parc du Doubs
Tourisme	OS6 : Promouvoir le tourisme durable
	M14 : Mettre en avant les activités touristiques durables
	M15 : Collaborer en franco-suisse en matière de tourisme durable
	OS7 : Promouvoir des sites et des offres phares
	M16 : Redynamiser le site du Saut du Doubs de façon durable
	M17 : Développer des offres de découverte du Doubs
	M18 : Valoriser le patrimoine historique et industriel du Doubs
	M19 : Valoriser les infrastructures hydroélectriques du Châtelot
	OS8 : Mettre en œuvre le Plan d'actions
M20 : Suivre l'application des mesures du Plan d'actions	

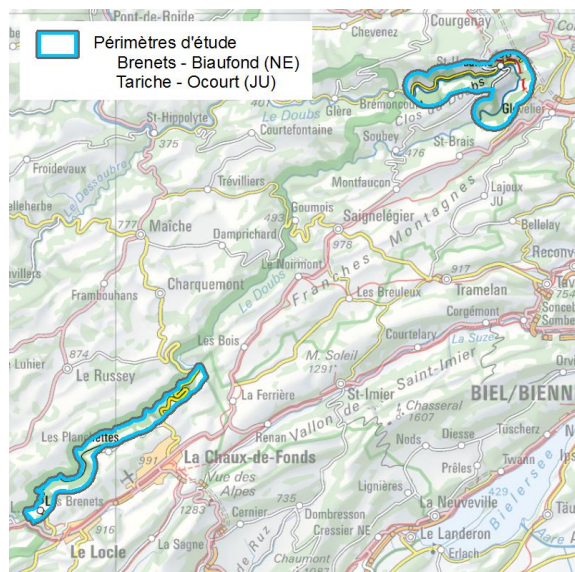
M1 : Etablir l'inventaire de sites sensibles aux activités de loisir sur les linéaires Brenets-Biaufond et Tariche-Ocourt

Description de la mesure

Le Doubs et sa vallée comptent de nombreux milieux naturels sensibles connus, certains inscrits dans les inventaires fédéraux et cantonaux de sites protégés, certains le sont également dans la législation communale. L'établissement du Constat territorial (cf. Rapport technique, chapitre 2) a permis de rassembler l'ensemble de données existantes concernant les milieux naturels sensibles d'un côté ainsi que les conflits potentiels de l'autre. Le Constat territorial a servi de base de travail et de discussion pour l'établissement du Plan d'actions, mais il n'est pas un outil adapté aux besoins opérationnels (plus techniques et précis) de la mise en place des mesures retenues.

L'objectif de la mesure est de préciser et de mettre en relation, pour les périmètres d'étude Brenets - Biaufond (NE) et Tariche - Ocourt (JU), les données concernant les sites sensibles (inscrits ou projetés en tant qu'objets protégés, ou non couverts par des outils de protection) avec celles des atteintes existantes ou potentielles, permanentes ou saisonnières. Une liste et cartographie de ces sites sera dressée et devra ensuite servir de base pour la prise de décisions associées à l'ensemble des mesures du présent Plan d'actions.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Dresser la liste et la cartographie des sites sensibles aux activités de loisir sur les linéaires Brenets - Biaufond (NE) et Tariche - Ocourt (JU)		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel - Office de l'environnement du Canton du Jura - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Commune de Clos du Doubs - Commune de St-Brais 	<p>La réalisation de cette mesure débutera dans le cadre de la convention-programme 2020-2024 du Parc du Doubs.</p> <p>L'outil produit avec la présente mesure est à adopter en tant que base de travail pour la mise en œuvre des mesures du Plan d'actions.</p>

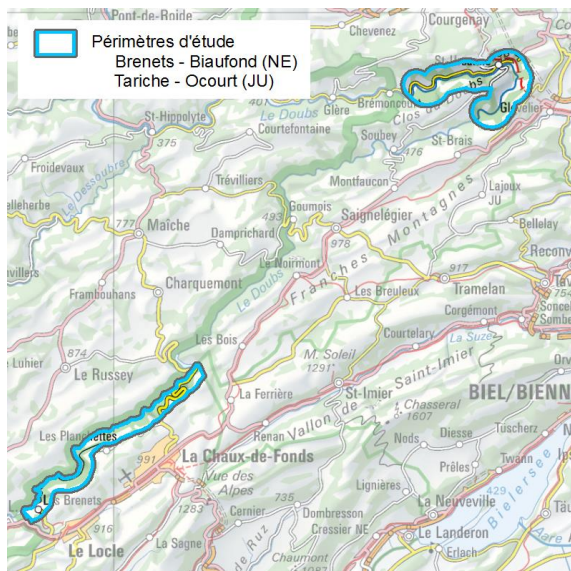
M2 : Mettre en œuvre des actions de restauration de sites atteints

Description de la mesure

Sur la base des sites identifiés dans le cadre la mesure M1 ainsi que des sites qui pourraient être identifiés par la suite, le Parc du Doubs proposera en accord avec les administrations concernées des chantiers-nature à l'adresse du public (population, visiteurs, entreprises) visant l'amélioration ou la remise en état des sites atteints.

Cette mesure devra permettre non seulement de contribuer à l'augmentation de la qualité écologique des milieux concernés, mais également de contribuer à la prise de conscience et à la sensibilisation des participants aux actions. En outre, la présente mesure pourrait être partiellement financée avec un système de captage de dons (voir mesure 11 « Impliquer les visiteurs en tant qu'acteurs de la protection de la nature »).

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Réaliser des actions bénévoles ou de chantier-nature de restauration de sites atteints		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel - Office de l'environnement du Canton du Jura - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Commune de St-Brais - Commune de Clos du Doubs 	L'organisation de chantiers-nature fait partie des prestations prévues dans la convention-programme du Parc du Doubs pour la période 2020-2024.

		Délai
Promouvoir la réalisation d'actions de restauration de sites atteints soutenues financièrement par des dons privés		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel - Office de l'environnement du Canton du Jura - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Commune de Clos du Doubs - Commune de St-Brais 	La mise en place d'un système de captage de dons (mesure 11) devra contribuer à financer la restauration des sites atteints et le maintien des qualités naturelles des sites d'étude.

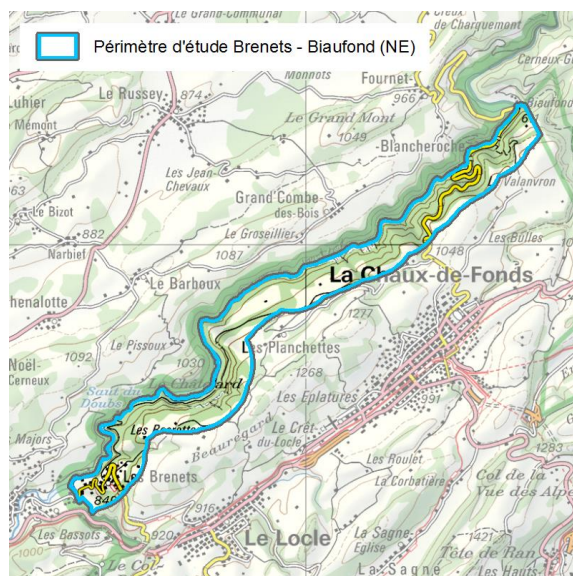
M3.1 : Organiser les sites d'embarquement non motorisé sur le Doubs neuchâtelois

Description de la mesure

Le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du projet GPOT a permis de définir les activités qui concentrent le plus grand nombre de visiteurs sur des sites naturels souvent non aménagés pour de telles pratiques : le pique-nique, la baignade et l'embarquement/débarquement d'engins non motorisés. Il existe en outre sur certains secteurs du Doubs neuchâtelois une prolifération diffuse de barques à rames déposées, et parfois abandonnées, sur les berges de la rivière.

La présente mesure vise l'organisation de l'embarquement et débarquement avec des engins non motorisés (canoës, kayaks, barques à rames, *stand up paddles*...). Les endroits les plus adéquats pour la pratique de cette activité devront être identifiés et, en cas de nécessité, dûment aménagés et signalisés. Les sites choisis et éventuellement aménagés seront promus pour l'embarquement/débarquement avec les engins légalement autorisés et la pratique de cette activité découragée en dehors des sites définis.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Proposer des lieux adaptés pour la pratique de l'embarquement et du débarquement non motorisés le long du Doubs neuchâtelois		2021
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Service de la Faune, des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel - Service de l'Aménagement du Territoire du Canton de Neuchâtel - Parc naturel régional du Doubs horloger 	Proposer les lieux plus adaptés en fonction des résultats de la mesure 1 et des analyses complémentaires pertinentes. La présente action n'exclut pas le besoin de réaliser une analyse de l'impact environnemental en cas d'aménagement prévu par la suite sur les sites proposés.
Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux d'embarquement et débarquement non motorisés le long du Doubs neuchâtelois et décourager l'embarquement/débarquement dans le reste du territoire		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Service de la Faune, des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel - Service de l'Aménagement du Territoire du Canton de Neuchâtel - Prestataires concernés 	Coordonner la réalisation des aménagements nécessaires sur les lieux définis.

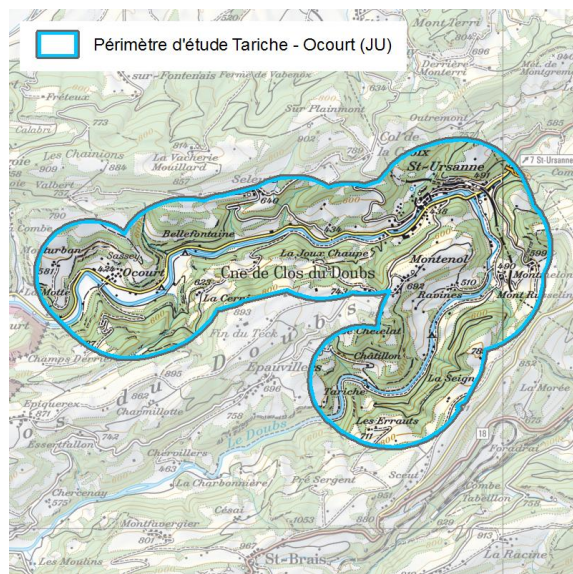
M3.2 : Organiser les sites d'embarquement non motorisé dans le secteur Tariche - Ocourt

Description de la mesure

Le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du projet GPOT a permis de définir les activités qui concentrent le plus grand nombre de visiteurs sur des sites naturels souvent non aménagés pour de telles pratiques : le pique-nique, la baignade et l'embarquement/débarquement d'engins non motorisés.

La présente mesure vise l'organisation de l'embarquement et débarquement avec des engins non motorisés (essentiellement canoës et kayaks, seuls moyens de navigation autorisés sur le Doubs jurassien). Les endroits les plus adéquats pour la pratique de cette activité devront être identifiés et, en cas de nécessité, dûment aménagés et signalisés. Les sites choisis et éventuellement aménagés seront promus pour l'embarquement/débarquement avec les engins légalement autorisés et la pratique de cette activité découragée en dehors des sites définis.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Proposer des lieux adaptés pour la pratique de l'embarquement et du débarquement non motorisés dans le secteur Tariche - Ocourt		2021
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Commune de St-Brais - Commune de Clos du Doubs - Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura	Proposer les lieux plus adaptés en fonction des résultats de la mesure 1 et des analyses complémentaires pertinentes. La présente action n'exclut pas le besoin de réaliser une analyse de l'impact environnemental en cas d'aménagement prévu par la suite sur les sites proposés.
Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux d'embarquement et débarquement non motorisés dans le secteur Tariche - Ocourt et décourager l'embarquement/débarquement dans le reste du secteur		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Communes concernées	- Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura - Prestataires concernés	Coordonner la réalisation des aménagements nécessaires sur les lieux définis.

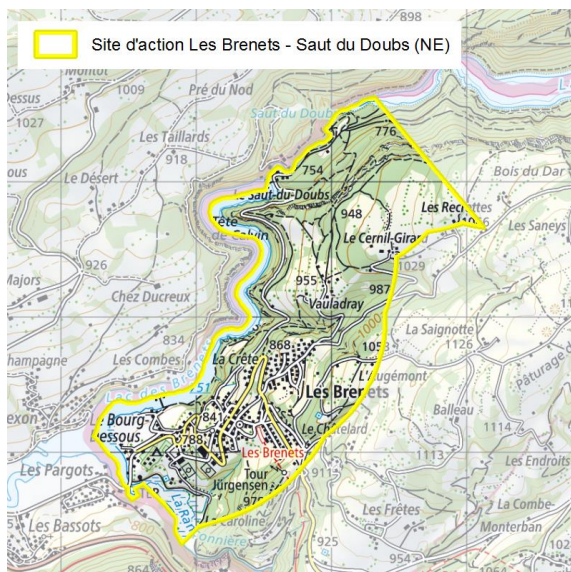
M4.1 Organiser les sites de baignade aux Brenets

Description de la mesure

Le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du projet GPOT a permis de définir les activités concentrant le plus grand nombre de visiteurs sur des sites naturels qui, pour la plupart des cas, ne sont pas aménagés pour accueillir de telles pratiques : le pique-nique, la baignade et l'embarquement/débarquement d'engins non motorisés. En ce qui concerne la baignade, sur le site d'étude neuchâtelois du projet, il s'agit d'une activité essentiellement concentrée autour du port des Brenets.

Comme défini dans la Vision partagée, il est souhaitable de concentrer les activités dans les endroits possédant déjà des infrastructures. C'est le cas pour le port des Brenets, possédant déjà des prestataires touristiques. C'est pourquoi il est proposé comme mesure de définir et aménager les lieux de baignade autour du port des Brenets et de décourager la pratique de cette activité en dehors de ces sites. L'aménagement de l'accès historique de baignade à l'est du port des Brenets est proposé en tant que site de baignade dont l'aménagement et la promotion méritent d'être étudiés.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Proposer des lieux adaptés pour la pratique de la baignade à proximité du port des Brenets		2021
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Service de la Faune, des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel - Service de l'Aménagement du Territoire du Canton de Neuchâtel 	Proposer les lieux plus adaptés en fonction des résultats de la mesure 1 et des analyses complémentaires pertinentes. La présente action n'exclut pas le besoin de réaliser une analyse de l'impact environnemental en cas d'aménagement prévu par la suite sur les sites proposés.

		Décal
Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux de baignade à proximité du port des Brenets et décourager la baignade dans le reste du territoire communal		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Commune des Brenets	<ul style="list-style-type: none"> - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds - Service de la Faune, des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel - Service de l'Aménagement du Territoire du Canton de Neuchâtel 	Réaliser les aménagements nécessaires sur les lieux définis.

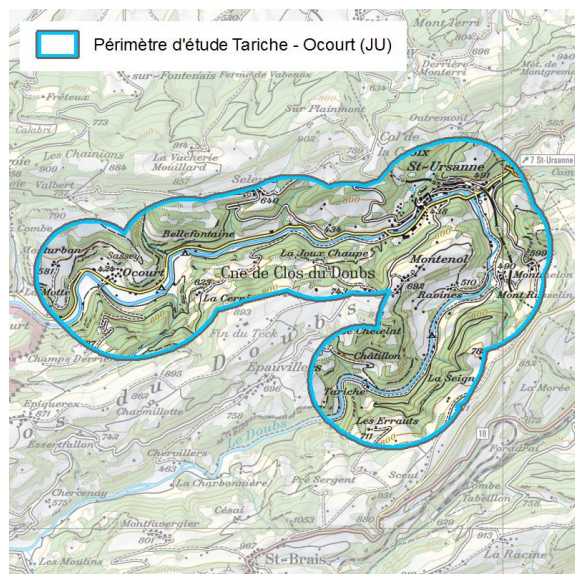
M4.2 : Organiser les sites de baignade dans le secteur Tariche - Ocourt

Description de la mesure

Le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du projet GPOT a permis de définir les activités concentrant le plus grand nombre de visiteurs sur des sites naturels qui, pour la plupart des cas, ne sont pas aménagés pour accueillir de telles pratiques : le pique-nique, la baignade et l'embarquement/débarquement d'engins non motorisés. En ce qui concerne la baignade, sur le site d'étude jurassien, il s'agit d'une activité qui concentre un nombre de plus en plus croissant de visiteurs sur le linéaire du Doubs, et particulièrement à Tariche, le pont des Ravines, la plage de St-Ursanne et le long de la route de la Cernie.

Il est proposé par la présente mesure de définir les sites de baignade les plus adéquats à proximité des sites bâtis avec des prestataires déjà présents, comme indiqué dans la vision partagée, de les aménager si nécessaire, et de décourager la pratique de cette activité en dehors de ces sites.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

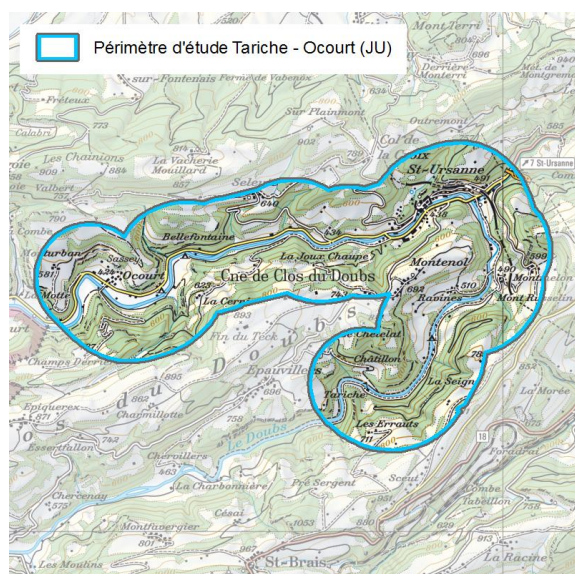
		Décal
Proposer des lieux adaptés pour la pratique de la baignade dans le secteur Tariche - Ocourt		2021
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de St-Brais - Commune de Clos du Doubs - Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura - Agrijura - Section Clos-du-Doubs 	Proposer les lieux plus adaptés en fonction des résultats de la mesure 1 et des analyses complémentaires pertinentes. La présente action n'exclut pas le besoin de réaliser une analyse de l'impact environnemental en cas d'aménagement prévu par la suite sur les sites proposés.
Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux de baignade définis et décourager la baignade dans le reste du secteur		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura 	Réaliser les aménagements nécessaires sur les lieux définis.

M5 : Organiser les aires de repos dans le secteur Tariche - Ocourt

Description de la mesure

Le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du projet GPOT a permis de définir les activités concentrant le plus grand nombre de visiteurs sur des sites naturels qui, pour la plupart des cas, ne sont pas aménagés pour accueillir de telles pratiques : le pique-nique, la baignade et l'embarquement/débarquement d'engins non motorisés. La présente mesure cherche à définir et organiser les aires de repos dans le périmètre d'étude Tariche - Ocourt.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Proposer des lieux adaptés pour accueillir des sites de repos dans le secteur Tariche - Ocourt		2021
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de St-Brais - Commune de Clos du Doubs - Jura Tourisme - Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura - Agrijura - Section Clos-du-Doubs 	Proposer les lieux plus adaptés en fonction des résultats de la mesure 1 et des analyses complémentaires pertinentes. La présente action n'exclut pas le besoin de réaliser une analyse de l'impact environnemental en cas d'aménagement prévu par la suite sur les sites proposés.
Définir, aménager et promouvoir les aires de repos dans le secteur Tariche - Ocourt		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Jura Tourisme - Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura 	Réaliser les aménagements nécessaires sur les lieux définis.

M6 : Adapter la réglementation applicable à la vallée jurassienne du Doubs à l'évolution des pratiques de loisir

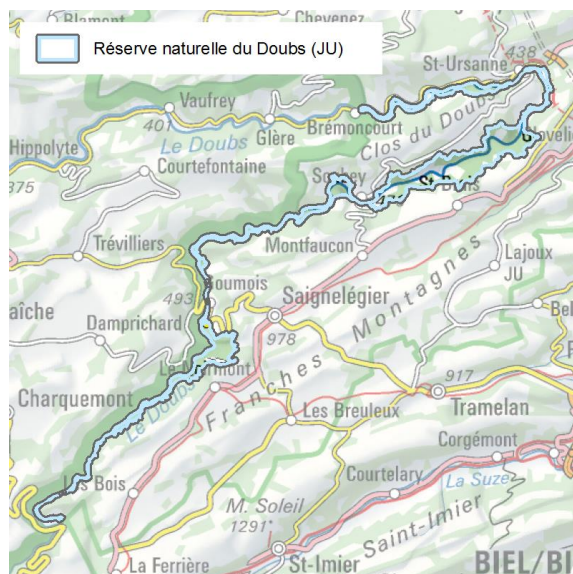
Description de la mesure

Depuis quelque temps, de nouvelles pratiques de loisirs ont vu le jour et se sont amplement répandues en Suisse. Parmi les exemples de ces nouvelles pratiques ressortis dans l'élaboration du projet GPOT, on peut citer notamment l'utilisation de drones, de VTT électriques sur les chemins forestiers ou encore le *stand up paddle* sur les plans d'eau. La présente mesure cherche à réglementer les activités de loisir en milieu naturel non prises en compte par les normes en vigueur ainsi qu'à mettre à jour la réglementation des activités déjà prises en compte dont la pratique a évolué. Les réglementations suivantes seraient susceptibles d'être révisées :

- Arrêté mettant le Doubs et ses environs immédiats situés en territoire jurassien sous la protection de l'Etat, du 5 février 1980.
- Ordonnance sur la navigation, du 16 mars 2010.

La mesure vise à établir un cadre légal adapté à l'évolution des pratiques de loisir et aux besoins en matière de protection de la nature.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Détecter les nouvelles modalités d'activités de loisir susceptibles de causer des dommages à l'environnement et adapter la réglementation à l'évolution des pratiques de loisir		2025
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Office de l'environnement du Canton du Jura	<ul style="list-style-type: none"> - Service du développement territorial du Canton du Jura - Commune des Bois - Commune du Noirmont - Commune de Muriaux - Commune de Saignelégier - Commune de Soubey - Commune de Clos du Doubs - Commune de St-Brais - Jura Tourisme - Monde associatif 	Cette action s'inscrit dans le cadre des activités courantes de l'Office de l'environnement du Canton du Jura.

M7 : Signaler de façon homogène les sites protégés et les comportements à adopter

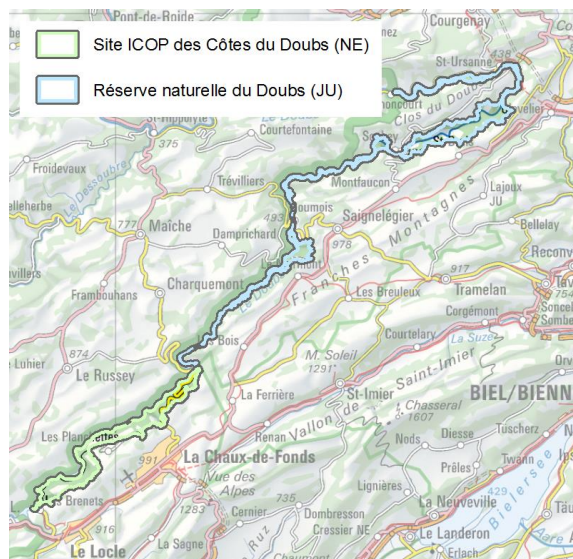
Description de la mesure

L'enquête aux visiteurs réalisée en été 2018 montre que la plupart des visiteurs consultent des sites internet généralistes bien spécifiques pour préparer leur visite (cf. Rapport technique, chapitre 2.4 et annexe 5). Une fois sur place, le moyen le plus utilisé pour obtenir des informations est les applications smartphone, bien que les visiteurs se servent d'un nombre plutôt limité d'applications et qu'ils sont plutôt réticents à l'installation de nouvelles applications. Les éléments de signalétique traditionnels présents sur le terrain constituent pour l'instant le moyen le plus efficace pour avertir les visiteurs lors qu'ils pénètrent ou longent un site protégé.

La plupart des sites protégés présents dans les périmètres d'étude disposent actuellement d'éléments de signalétique, mais dans les cas par exemple de la réserve du Doubs (Canton du Jura), un certain nombre de panneaux présentent les signes d'usure propres à l'exposition aux intempéries. En outre, la future entrée en vigueur d'un Plan d'Affectation Cantonal des Côtes du Doubs dans le Canton de Neuchâtel impliquera la concrétisation de la mise sous protection des actuels sites ICOP des Côtes du Doubs. De nouveaux périmètres avec de nouvelles règles de comportements seront donc susceptibles d'être indiqués à l'aide d'éléments de signalétique.

Avec le but d'uniformiser la signalisation des aires protégées à l'échelle nationale, tout en mettant l'accent sur les comportements à adopter, l'Office fédéral de l'environnement a publié, en 2016, le nouveau Manuel de signalisation des aires protégées suisses. La présente mesure vise à la conception et mise en œuvre d'une signalisation de l'accès et des périmètres des sites protégés concertée pour l'ensemble de la vallée du Doubs sur la base des directives fédérales en matière de signalisation des sites protégés. Une signalétique concertée entre les acteurs des cantons du Jura et de Neuchâtel permettrait de partager des ressources dans la conception et faciliterait la prise de conscience des visiteurs de la vallée du Doubs en tant qu'unité territoriale à haute valeur naturelle.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Etablir un concept concerté de signalisation des sites protégés		2026
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
<ul style="list-style-type: none"> - Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel, sur le territoire neuchâtelois - Office de l'environnement du Canton du Jura, sur le territoire jurassien 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Doubs 	<p>Etablissement d'un concept de signalisation des sites protégés, unifié pour l'ensemble de la vallée du Doubs.</p> <p><i>Conditions préalables à la réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le territoire neuchâtelois : <i>Plan d'affectation cantonal des Côtes du Doubs achevé</i> - Sur le territoire jurassien : <i>mesure 4 « Adapter la réglementation à l'évolution des pratiques de loisir » achevée</i>

		2028
Compléter ou mettre à jour la signalisation des sites protégés		2028
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
<ul style="list-style-type: none"> - Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel, sur le territoire neuchâtelois - Office de l'environnement du Canton du Jura, sur le territoire jurassien 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Doubs 	<p>Mise en œuvre du concept de signalisation unifié pour l'ensemble de la vallée du Doubs.</p>

M8 : Pérenniser et promouvoir les infrastructures de mobilité durable permettant d'atteindre le Doubs neuchâtelois

Description de la mesure

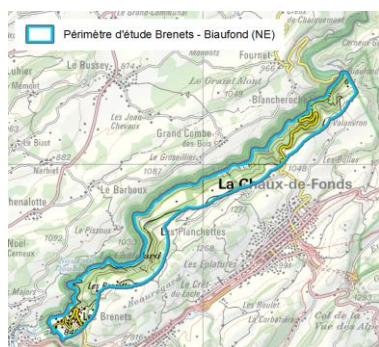
Il existe, à l'intérieur du périmètre d'étude Brenets – Biaufond, dans le canton de Neuchâtel, des connexions en transport en commun reliant des points à intérêt touristique situés aux abords du Doubs : Ligne de train Le Locle-Les Brenets ; Ligne de navigation Les Brenets – Saut-du-Doubs ; Ligne de bus La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes – Biaufond.

La connexion ferroviaire entre Le Locle et les Brenets, bien que régulière, est relativement sous-utilisée et le trajet est réalisé souvent avec le train vide de passagers. La présente mesure propose, d'un côté, d'augmenter la promotion de cette liaison ferroviaire par les canaux de communication existants des acteurs impliqués dans le projet GPOT. De l'autre côté, il s'avère nécessaire dû l'état vieillissant de cette infrastructure d'explorer des solutions pour son renouvellement visant à garantir sa pérennisation à moyen et long terme.

En ce qui concerne la ligne de bus reliant La Chaux-de-Fonds à Biaufond, il s'agit d'une ligne jusqu'à maintenant conventionnée entre la République et Canton de Neuchâtel, la commune de La Chaux-de-Fonds, le Parc naturel régional du Doubs, la République et Canton du Jura, la commune des Bois et la société des Sentiers du Doubs. Le conventionnement permet à la ligne d'exister, même s'il le fait à une très faible cadence (2 trajets dans un sens et deux dans l'autre, de mi-avril à fin octobre). Elle permet d'accéder à des sites comme Maison-Monsieur ou Biaufond pour la pratique d'activités de loisir ou de prévoir des itinéraires en mobilité douce avec arrivée à l'une de deux localisations citées. Néanmoins, même si possible, la faible fréquence enlève la possibilité aux visiteurs étant prêts à organiser leur visite en transport public d'être flexibles avec l'utilisation du temps pour, par exemple, profiter de la terrasse d'un restaurant au bord du Doubs. Il est donc proposé de renforcer la promotion de la ligne et de chercher des nouveaux soutiens financiers pour le maintien voire le renforcement la cadence de cette ligne.

La gestion durable des activités de loisir dans la vallée du Doubs est intimement liée à l'accessibilité du site et à la canalisation des visiteurs. Comme indiqué ci-dessus, certains sites sont accessibles en transport public. Des itinéraires balisés permettent ensuite d'accéder à l'ensemble du territoire. A noter, qu'une mesure à ce propos existe dans les accords de positionnement stratégique entre les communes des Montagnes neuchâtelaises et le Canton de Neuchâtel et vise à améliorer et à rendre plus attractifs les chemins de randonnées sur les rives du Doubs. L'accessibilité du Doubs est donc un enjeu à traiter dans une optique de mobilité multimodale.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Renforcer la promotion de la ligne de car postal entre La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes et Biaufond et chercher des soutiens financiers pour sa pérennisation		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de La Chaux-de-Fonds - Commune des Bois - République et Canton du Jura - République et Canton de Neuchâtel - Société des Sentiers du Doubs - CarPostal - Parc naturel régional du Doubs - Association régionale des Montagnes neuchâteloises 	Le soutien par le Parc du Doubs à la ligne de car postal sera maintenu pour la période 2020-2024. De nouveaux soutiens financiers seront recherchés pour tenter d'en renforcer la cadence.

		Décal
Renforcer la promotion de la liaison ferroviaire entre Le Locle et les Brenets et étudier les mesures nécessaires pour la pérennisation à terme de cette infrastructure		2022
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Commune des Brenets	<ul style="list-style-type: none"> - Ville du Locle - Commune des Brenets - Tourisme neuchâtelois - Ville de La Chaux-de-Fonds - TransN - Parc naturel régional du Doubs - Association régionale des Montagnes neuchâteloises 	<p>La mesure vise à inciter davantage les visiteurs à emprunter la ligne ferroviaire pour accéder aux Brenets. La promotion de cette possibilité dans le cadre de la « Neuchâtel Tourist Card », ou la mise en avant sur les sites en ligne de propositions d'activités dont les horaires sont adaptés à ceux des transports publics seraient des voies à explorer.</p> <p>L'état vieillissant de cette infrastructure requiert également que des solutions pour son renouvellement soient explorées.</p>

M9 : Organiser la mobilité à l'échelle du linéaire Tariche - Ocourt

Description de la mesure

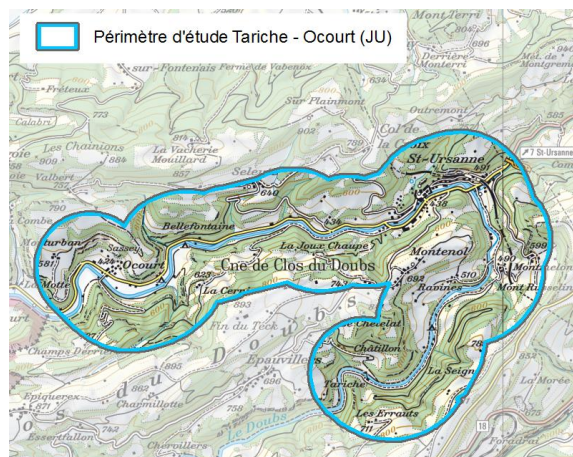
La mobilité des visiteurs dans le site d'étude Tariche - Ocourt est ressortie dans les discussions comme étant un enjeu majeur. En effet, les conflits liés aux places de stationnement et surtout au parcage sauvage peuvent être très marqués aux moments de plus grande affluence de visiteurs. De nouvelles possibilités de mobilité ou une meilleure orientation et concentration des visiteurs dans des endroits choisis pourraient permettre de réduire sensiblement cette problématique et en même temps favoriseraient une meilleure expérience des visiteurs.

Un nombre important d'idées et solutions, certaines déjà étudiées ou envisagées par la Commune de Clos du Doubs, ont été mises sur la table. La complexité et la spécificité de l'enjeu a néanmoins favorisé l'option de réaliser une étude complémentaire de mobilité à l'échelle du linéaire Tariche – Ocourt. Cette étude devra permettre de fixer les objectifs et mesures en matière de mobilité dans ce linéaire à mettre en œuvre par la suite. Parmi les propositions de mesures débattues et qui constituent des voies à explorer dans le cadre de l'étude de mobilité, nous pouvons citer :

- Augmenter le nombre de tronçons à circulation motorisée limitée (bordiers autorisés) entre St-Ursanne et Ocourt de façon à avoir une rive du Doubs entre Tariche et St-Ursanne et entre St-Ursanne et Ocourt fermée au trafic et dévouée à la mobilité douce.
- Aménager/Signaler les parkings officiels et y diriger les visiteurs
- Rendre payants certains parkings
- Limiter physiquement le parcage sauvage (installation d'obstacles aux bords des routes, par exemple des pierres)
- Mettre en place des bornes de vélo en libre-service
- Collaborer avec Bus Alpin pour la mise en place de nouvelles lignes de transport public
- Pérenniser la desserte saisonnière en bus entre St-Ursanne et Saignelégier

Concernant les conflits entre usagers (p.ex. visiteurs et exploitants agricoles), ceux liés aux incivilités ou au parcage sauvage, le site du pont des Ravines est apparu comme étant particulièrement conflictuel. Le site a connu une affluence de visiteurs spécialement importante en été 2018, ce qui a marqué un point d'inflexion dans la perception de l'urgence d'agir. Il est donc proposé qu'une solution temporaire à l'accueil de véhicules dans le secteur des Ravines soit trouvée, en attendant les solutions proposées par une étude de mobilité.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Déla
Constituer un groupe de travail pour la gestion de la mobilité dans le Clos du Doubs		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Commune de Clos du Doubs - Commune de St-Brais	Un groupe de travail sera constitué pour le développement de la mesure. La coordination du groupe est assumée par le Parc naturel régional du Doubs.
Résoudre le conflit concernant l'accueil de véhicules dans le secteur du pont des Ravines		2022
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Commune de Clos du Doubs	- Groupe de travail pour la gestion de la mobilité dans le Clos du Doubs - Société d'agriculture du Clos du Doubs - Office de l'environnement du Canton du Jura	Cette mesure a un caractère temporaire et ne peut pas être considérée comme une mesure à long terme. Une solution à long terme devra être proposée dans le cadre d'un concept de mobilité pour la gestion du flux de visiteurs.
Réaliser un concept de mobilité pour la gestion du flux de visiteurs (mobilité douce, transports publics, transports individuels motorisés)		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Groupe de travail pour la gestion de la mobilité dans le Clos du Doubs	- Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura - Jura Tourisme	La commune de Clos du Doubs travaille déjà pour l'amélioration de la mobilité en vieille-ville de St-Ursanne sur la base d'un concept de circulation et stationnement élaboré en 2017. La mesure propose d'étendre le concept à l'ensemble du linéaire Tariche - Ocourt pour améliorer la mobilité des visiteurs et réduire les conflits en période d'affluence touristique.
Mettre en œuvre le concept mobilité pour la gestion du flux de visiteurs		2028
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Communes concernées	- Office de l'environnement du Canton du Jura - Service du développement territorial du Canton du Jura - Jura Tourisme - Parc naturel régional du Doubs	Sur la base du concept de mobilité pour la gestion du flux de visiteurs, réaliser les actions nécessaires.

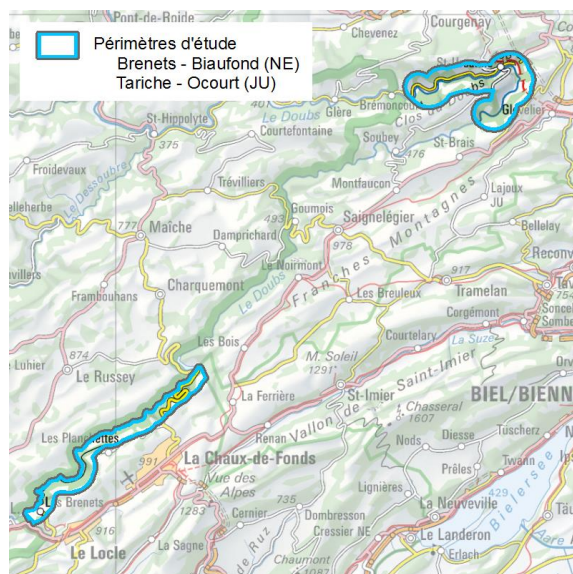
M10 : Sensibiliser et éduquer les visiteurs à l'environnement et au développement durable

Description de la mesure

La sensibilisation à l'environnement du public occupe une place centrale parmi les efforts entrepris pour préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager dans le Parc naturel régional du Doubs. La mesure vise consolider ou à mettre en place les outils nécessaires pour sensibiliser les visiteurs autour de l'eau et de sa protection, des sites naturels protégés, de la flore et la faune ainsi que des milieux naturels. Elle vise également à les sensibiliser aux comportements à adopter vis-à-vis de ces éléments particuliers et au respect de la nature au sens large.

En tant que sites accueillant le plus grand nombre de visiteurs au bord du Doubs dans le périmètre du Parc, il s'avère pertinent de concentrer davantage les actions de sensibilisation sur les pôles d'accueil que sont les Brenets et le Saut du Doubs ainsi que St-Ursanne. Ces actions devront contribuer à la prise de conscience des visiteurs pour la pratique durable des activités de loisir dans les linéaires du Doubs Brenets-Biaufond et Tariche-Ocourt.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Déla
Mettre en place des actions de sensibilisation et découverte de la nature à l'adresse de la population		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel - Office de l'environnement du Canton du Jura - Monde associatif	Dans le cadre de sa convention-programme 20-24, le Parc du Doubs continuera à mettre en place annuellement des animations de sensibilisation et découverte de la nature. Les actions de sensibilisation prendront une place progressivement plus prépondérante sur les portes d'entrée et la ville porte du Parc, en lien avec la réalisation de la mesure 8 « Aménager des espaces de sensibilisation aux entrées du Parc du Doubs ».
Mettre en place, en collaboration avec les prestataires touristiques et les offices de tourisme, des offres touristiques durables de découverte de la nature		2022
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Prestataires touristiques - Tourisme neuchâtelois - Jura Tourisme	Des offres touristiques réservables seront mises en place en collaboration entre les prestataires touristiques locaux et le Parc du Doubs.
Regrouper sur un site internet des informations de sensibilisation et découverte durable du Doubs		2022
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Monde associatif - Tourisme neuchâtelois - Jura Tourisme	Les informations autour du Doubs (p.ex. enjeux, patrimoine naturel et culturel, offres touristiques durables) seront rassemblées sur un seul site internet. Mesure prévue dans la convention-programme 20-24 du Parc du Doubs.

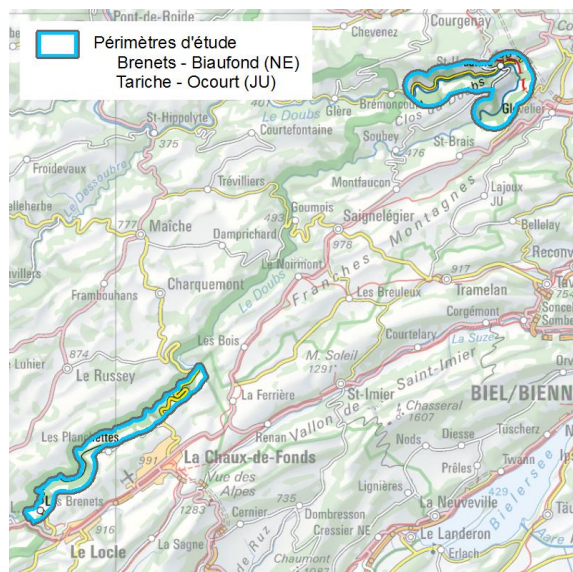
M11 Impliquer les visiteurs en tant qu'acteurs de la protection de la nature

Description de la mesure

Les expériences faites par le Parc du Doubs concernant les chantiers-nature montrent une prise de conscience très marquée de la part des participants aux problématiques traitées dans le cadre des chantiers. La mise en place d'offres de volontariat environnemental permettrait aux visiteurs (autant les locaux que ceux venus d'autres régions) de s'engager pour l'amélioration de la santé du Doubs et de sa vallée et d'accroître leur sentiment de responsabilité vis-à-vis de la nature. Le sentiment de responsabilité et la volonté de collaborer peuvent également se traduire par la réalisation de dons à titre privé ou institutionnel en faveur des actions de protection de la nature. Ce type de soutien financier est souvent décisif pour permettre aux acteurs du monde associatif de mettre en œuvre des mesures en faveur de la nature.

La présente mesure vise à mettre en place des offres de volontariat environnemental (animations de restauration de sites atteints) et à proposer aux visiteurs de faire des dons pour la protection de la nature, notamment à l'issue des activités de volontariat ou de découverte de la nature, mais aussi de manière générale. Cette mesure est étroitement liée à la mesure 2 « Mettre en œuvre des actions de restauration des sites atteints ».

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

Mettre en place des offres de volontariat environnemental			Délai
			2022
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement	
- Parc naturel régional du Doubs	- Prestataires touristiques - Monde associatif - Tourisme neuchâtelois - Jura Tourisme	La mise en place d'offres et l'organisation de chantiers-nature font partie des prestations prévues dans la convention-programme du Parc du Doubs pour la période 2020-2024.	
Etablir un système de captage de dons des visiteurs destinés à la protection de la nature			2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement	
- Parc naturel régional du Doubs	- Monde associatif	Les bases d'un tel concept n'ont pas encore été développées. La mise en relation de ce concept avec les offres de volontariat et de découverte de la nature ainsi qu'avec les espaces de sensibilisation du Parc est une voie à explorer.	

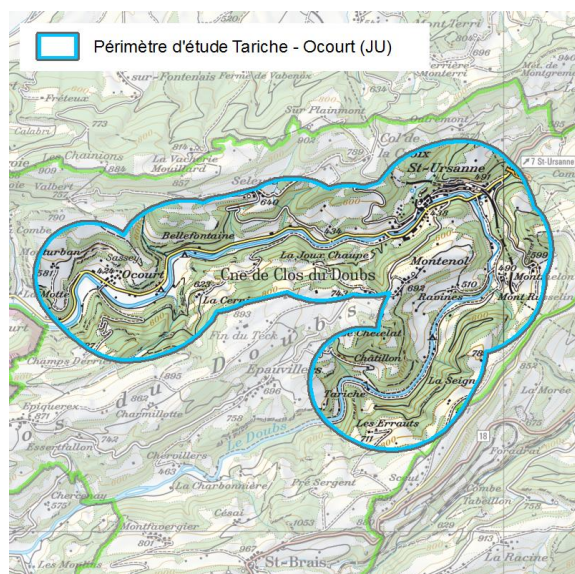
M12 : Explorer les bases d'un concept de « Rangers du Doubs »

Description de la mesure

Dans le cadre de l'élaboration du projet GPOT, la mise en place de rangers a été souvent évoquée par le groupe de travail pour le secteur Tariche – Ocourt (JU) comme étant une mesure particulièrement pertinente à mettre en œuvre. Le/s ranger/s auraient pour mission de faire découvrir les valeurs naturelles du Doubs, de sensibiliser les visiteurs au comportement à adopter en milieu naturel et à encourager au respect des mesures légales de protection, voire décourager en raison de sa présence les contraventions des règles en vigueur et les incivilités. Néanmoins, les modalités de mise en œuvre, les compétences d'une telle figure ainsi que l'organisme responsable d'accueillir et prendre en charge un poste de ranger n'ont pas été objet de consensus dans le cadre des discussions.

Le fort souhait exprimé par de nombreux acteurs participant au projet pour la mise en place de rangers dans le secteur Tariche – Ocourt de la vallée du Doubs a motivé son inclusion dans le Plan d'actions en tant que voie à explorer pour laquelle les discussions entre les acteurs concernés méritent d'être maintenues.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

Explorer les bases d'un concept de « Rangers du Doubs »		Délaï
		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Clos du Doubs - Sociétés chevalines - Office de l'environnement du Canton du Jura - Agrijura - Section Clos-du-Doubs 	Maintien des discussions entre les acteurs concernés pour explorer les bases d'un concept de « Rangers du Doubs ». Définition : du rôle, de la zone géographique de travail, des périodes de présence, de l'intégration dans le tissu administratif et associatif, des possibilités de financement et de l'organisme responsable d'accueillir une telle figure et, éventuellement, de la mettre en place.

M13 : Aménager des espaces de sensibilisation aux entrées du Parc du Doubs

Description de la mesure

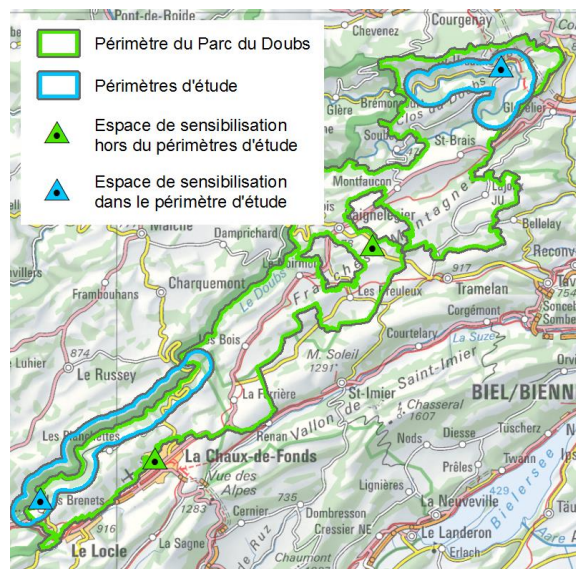
Au cours des dernières années s'est développée entre le Parc du Doubs, certaines communes et d'autres acteurs partenaires l'idée d'aménager des espaces de sensibilisation permettant, d'un côté, d'accueillir du matériel didactique en visite libre et, de l'autre côté, de devenir les principaux points à partir desquels les animations de sensibilisation du Parc du Doubs sont organisées.

Les localisations de ces espaces de sensibilisation en discussion, dans certains cas de façon bien avancée, d'autres au stade plus embryonnaire, sont les suivantes :

- Les Brenets / Le Saut du Doubs
- Le Bois du Petit-Château à La Chaux-de-Fonds
- Le Centre nature Les Cerlatez / L'étang de la Gruère
- St-Ursanne

En ce qui concerne la vallée du Doubs et les Périmètres d'étude auxquels le projet GPOT est cerné, la mesure vise à aménager des espaces de sensibilisation et découverte du patrimoine naturel et culturel à St-Ursanne et aux Brenets, dans des bâtiments existants accessibles en transport public, animés par le Parc du Doubs. Ces espaces sont intégrés dans le concept de réseau d'espaces de sensibilisation du Parc qui comprend également le Bois du Petit-Château et le site des Cerlatez/La Gruère.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Mettre en œuvre un pôle d'accueil et d'animation à la porte d'entrée au Parc du Doubs de Saint-Ursanne		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Commune de Clos du Doubs - Jura Tourisme - Maison du Tourisme	L'aménagement d'un espace de sensibilisation dans un bâtiment existant à St-Ursanne fait partie des prestations prévues dans la convention-programme du Parc du Doubs pour la période 2020-2024.
Définir un concept d'animation à la porte d'entrée au Parc du Doubs des Brenets / Saut-du-Doubs		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Commune des Brenets - Groupe de travail « Tourisme et mobilité » de la Commission intercommunale du projet de fusion Brenets-Loche - Syndicat d'Initiative des Brenets - Tourisme neuchâtelois	La définition d'un concept d'animation pour le site des Brenets fait partie des prestations prévues dans la convention-programme du Parc du Doubs pour la période 2020-2024.
Mettre en œuvre un pôle d'accueil et d'animation à la porte d'entrée au Parc du Doubs des Brenets / Saut-du-Doubs		2028
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Commune des Brenets - Groupe de travail « Tourisme et mobilité » de la Commission intercommunale du projet de fusion Brenets-Loche - Syndicat d'Initiative des Brenets - Tourisme neuchâtelois	Intégrer dans la convention-programme 2025-2028 du Parc du Doubs l'aménagement d'un espace d'accueil et d'animation dans la commune des Brenets sur la base du concept d'animation défini.

M14 Mettre en avant les activités touristiques durables

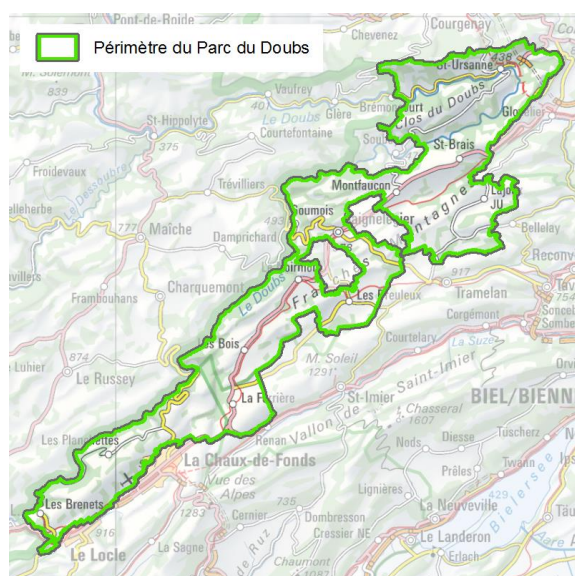
Description de la mesure

Selon l'Office fédéral de l'environnement, « les parcs d'importance nationale se distinguent par la beauté des paysages, la richesse de la biodiversité et la grande valeur des biens culturels. Les communes sur le territoire desquelles se trouvent les parcs s'efforcent, avec la population et les cantons, de conserver ce patrimoine. Elles s'attachent aussi à l'accroître et à en faire une utilisation durable afin de contribuer au développement économique et social de leur région. »

L'une des principales missions du Parc est d'agir en tant qu'organisme fédérateur et de promotion des valeurs citées ci-dessus en coordination avec les acteurs présents dans son périmètre. L'établissement de la Vision partagée dans le cadre du projet GPOT a permis d'établir des bases de consensus parmi des acteurs représentant un éventail de sensibilités différentes, mais qui partagent le souhait d'une activité touristique durable dans la vallée du Doubs, autant du point de vue économique, social qu'environnemental. Les acteurs régionaux du tourisme animent des plateformes d'information interne d'échange et de prise de décision en matière de tourisme. Les réseaux d'acteurs sont bien établis et les acteurs régionaux peuvent faire appel à des outils d'encouragement à la diversification et à l'amélioration qualitative de l'offre de loisirs (comme le sont InnoTour ou TalentisLAB, pour en citer deux exemples).

Sur la base de ce qui est cité ci-dessus, la présente mesure propose que la Vision partagée soit intégrée dans les réflexions des stratégies touristiques à l'avenir et qu'elle soit communiquée auprès des acteurs au travers des réseaux et structures de gestion du tourisme existantes concernés par la vallée du Doubs. En outre, le label « Parcs suisses » pour les prestataires sera promu auprès des acteurs économiques dont l'activité adhère aux valeurs des Parcs d'importance nationale.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Promouvoir les valeurs de la Vision partagée dans la prise de décisions du groupe de Pilotage du réseau neuchâtelais d'acteurs du tourisme		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Service de l'économie du Canton de Neuchâtel	- Tourisme neuchâtelais - Prestataires touristiques	Pas de nouvelles structures ou outils prévus.
Promouvoir les valeurs de la Vision partagée au niveau des associations touristiques et autres prestataires touristiques.		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Jura Tourisme	- Associations touristiques - Prestataires touristiques	Pas de nouvelles structures ou outils prévus.
Promouvoir le label « Parcs suisses » pour les prestataires touristiques		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Tourisme neuchâtelais - Jura Tourisme - Jura & 3 Lacs - Prestataires touristiques	La promotion du label « Parcs suisses » parmi les prestataires touristiques adhérant aux valeurs des Parcs suisses fait partie des prestations prévues dans la convention-programme du Parc pour la période 2020-2024.

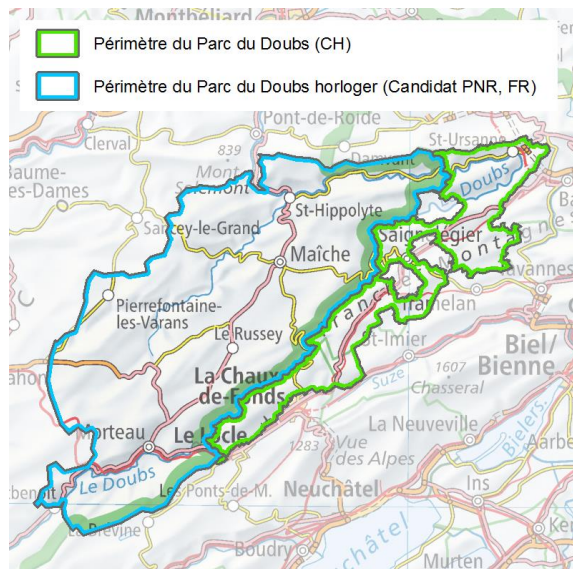
M15 : Collaborer en franco-suisse en matière de tourisme durable

Description de la mesure

L'année 2020 devrait marquer l'entrée en activité du Parc naturel régional du Doubs horloger, en France (actuellement Candidat à Parc naturel régional). Comme prévu dans la charte du Parc du Doubs horloger (FR) comme dans celle du Parc du Doubs en Suisse, les deux Parcs aspirent à devenir à terme un seul Parc naturel transfrontalier. La collaboration entre les deux institutions est déjà bien instaurée et davantage de projets communs devront se concrétiser dans le courant de la période 2020-2024.

Les deux institutions chercheront à définir les points d'entente et les possibilités de mise en œuvre d'actions concertées en matière de tourisme durable. La position défendue par le Parc du Doubs (Suisse) sera celle de la Vision partagée du projet GPOT.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Développer une stratégie transfrontalière commune de développement et promotion touristique entre le Parc du Doubs horloger (FR) et le Parc du Doubs (CH)		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Parc naturel régional du Doubs horloger - Tourisme Neuchâtelois - Jura Tourisme - Office de Tourisme du Pays Horloger	La mesure s'incorporera aux sujets autour desquels le Parc du Doubs cherchera à consolider les liens avec son pendant français (le Candidat à Parc naturel régional du Doubs horloger).

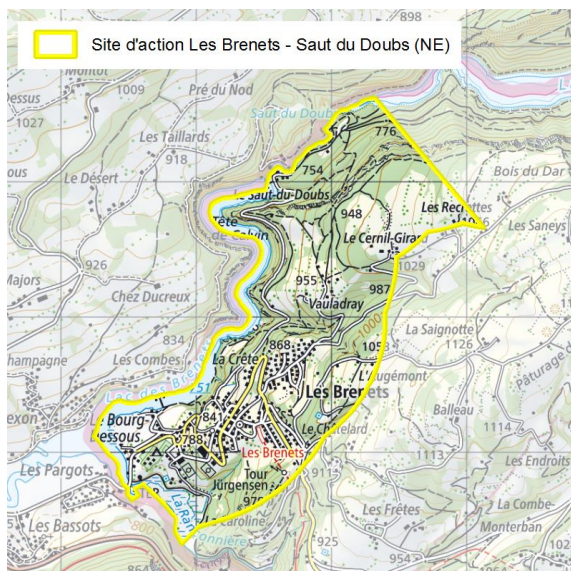
M16 : Redynamiser le site du Saut du Doubs de façon durable

Description de la mesure

Le site du Saut du Doubs attire chaque année près de 300'000 visiteurs. Il s'agit donc de l'emplacement du Doubs suisse avec la plus haute fréquentation de visiteurs. Avec l'acquisition du bâtiment du Restaurant du Saut-du-Doubs par NLB SA, la prestation liée à l'accueil et la restauration pourra être rétablie sur ce site.

La présente mesure propose d'établir un concept de redynamisation touristique durable du site du Saut du Doubs sur la base des valeurs de la Vision partagée et en collaboration entre la commune des Brenets, de Tourisme neuchâtelois, des acteurs économiques locaux et des Parcs naturels régionaux du Doubs et du Doubs Horloger (F).

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Etablir un concept de dynamisation et promotion touristiques attractif, en accord avec les valeurs de la Vision partagée		2022
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Commune des Brenets	- Tourisme neuchâtelois - NLB SA - Syndicat d'Initiative des Brenets - Parc naturel régional du Doubs - Parc naturel régional du Doubs horloger	Maintien des efforts de la Commune des Brenets de concertation avec les acteurs concernés pour la dynamisation du site du Saut-du-Doubs.

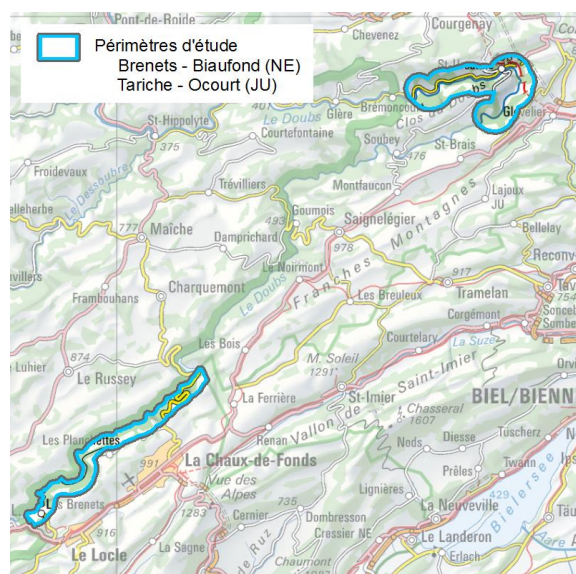
		Décal
Améliorer l'accueil et la signalisation entre le débarcadère du Saut-du-Doubs et le site du Saut du Doubs		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Commune des Brenets	- Tourisme neuchâtelois - NLB SA - Syndicat d'initiative des Brenets - Parc naturel régional du Doubs	La Commune des Brenets dispose d'une ligne budgétaire destinée à l'infrastructure et à la promotion touristiques.

M17 : Développer des offres de découverte du Doubs

Description de la mesure

Le Parc naturel régional du Doubs cherche à se positionner, en matière de tourisme-nature, autour de deux sujets emblématiques de son territoire : l'eau et le cheval. Comme réalisé pour le cheval franches-montagnes, le Parc du Doubs proposera une découverte de la rivière, de son histoire, du fonctionnement de son biotope et de la géologie de sa vallée, conçue sur la base des valeurs de la Vision partagée.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Décal
Mettre en place un parcours de navigation sur le lac des Brenets animé par des animateurs nature et patrimoine spécialisés		2020
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Tourisme neuchâtelois - NLB SA	La présente mesure s'inscrit dans la convention-programme 2020-2024 du Parc du Doubs.
Mettre en place, dans des endroits adaptés, une offre touristique durable de prise de contact avec le Doubs et de découverte de sa nature, histoire et enjeux		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Tourisme neuchâtelois - Jura Tourisme - Prestataires touristiques	La présente mesure s'inscrit dans la convention-programme 2020-2024 du Parc du Doubs.

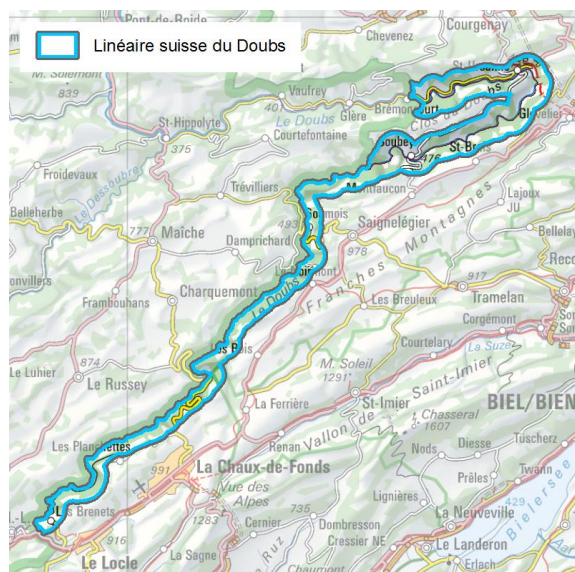
M18 : Valoriser le patrimoine historique et industriel du Doubs

Description de la mesure

Le long du Doubs persistent, souvent dans un état de détérioration avancée, des traces culturelles (ruines de moulins, anciens corps de garde...), témoins d'une activité jadis très intense associée à la force motrice du cours d'eau et à son statut de limite frontalière. Les activités industrielles passées sont particulièrement ressorties dans le cadre du projet GPOT comme étant un sujet de découverte et de sensibilisation méritant d'être promu. En outre, il a été constaté en même temps l'existence d'un parcours intitulé « Mémoires du Doubs » consistant en une série de panneaux localisés le long du linéaire Brenets – Biaufond présentant les vestiges des activités industrielles d'antan. De nombreux panneaux didactiques commencent cependant à présenter des signes d'usure importants.

La présente mesure vise à explorer les possibilités d'inventaire (ou de rassemblement des inventaires existants), de protection et de valorisation des éléments du patrimoine historique associés au Doubs. Elle inclut également de renouveler le concept « Mémoires du Doubs » pour valoriser le passé industriel du Doubs tout en adaptant un concept et une base de contenu existants. L'extension du concept sur territoire jurassien (actuellement l'offre existe exclusivement sur le Canton de Neuchâtel) est une voie à explorer.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Explorer les bases pour la mise en place d'un inventaire, protection, signalisation et valorisation des éléments patrimoniaux historiques du Doubs		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Service de la Culture du Canton de Neuchâtel - Office de la culture du Canton de Berne - Office de la Culture du Canton du Jura - Service de la Faune des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel - Office de l'environnement du Canton du Jura - Communes concernées - Monde associatif 	La présente action s'inscrit dans le cadre des efforts prévus par le Parc du Doubs en matière de sensibilisation au patrimoine culturel, comme prévu dans le cadre de sa convention-programme 2020-2024.

		Délai
Renouveler le concept « Mémoires du Doubs »		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - Société des Forces Motrices du Châtelot - Service de la Culture du Canton de Neuchâtel - Tourisme Neuchâtelois - Commune des Brenets - Commune des Planchettes - Ville de La Chaux-de-Fonds 	<p>La présente action s'inscrit dans le cadre des efforts prévus par le Parc du Doubs en matière de sensibilisation au patrimoine culturel, comme prévu dans sa convention-programme 2020-2024.</p> <p>L'extension du concept sur le Canton du Jura est une voie à explorer.</p>

M19 : Valoriser les infrastructures hydroélectriques du Châtelot

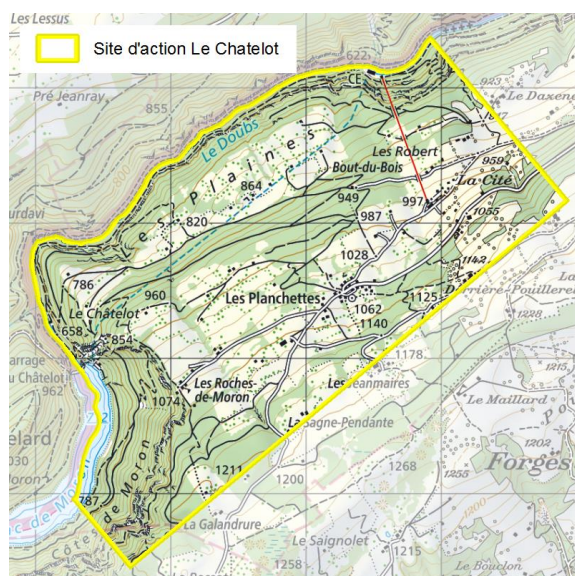
Description de la mesure

Les infrastructures hydroélectriques du Châtelot, qui comprennent le barrage, l'usine électrique et le funiculaire, sont perçues par les acteurs régionaux comme ayant un potentiel touristique important. La mise en œuvre d'une offre valorisant les infrastructures hydroélectriques du Châtelot, basée aux Planchettes comme point de départ/arrivée, permettrait d'établir une offre touristique phare sur cette localité tout en profitant des infrastructures existantes.

Parmi les idées évoquées dans les discussions entre les acteurs impliqués dans le projet GPOT est ressortie celle de proposer aux visiteurs un circuit au départ des Planchettes en direction du barrage, suivi d'une visite à l'usine électrique (ou à une salle dédiée à l'énergie hydroélectrique) puis le retour aux Planchettes en funiculaire. La faisabilité de ce concept a été en revanche mise en question par de nombreux acteurs ayant participé à l'élaboration du Plan d'actions. En effet, la complexité et le coût des aménagements nécessaires pour qu'une telle offre voie le jour laissent prévoir que sa réalisation n'est pas réaliste dans les délais fixés dans le cadre du Plan d'actions.

Cependant, l'accès aux rives du Doubs étant difficile sur la portion les Brenets-Biaufond, la possibilité d'utiliser le funiculaire (à moyen-long terme) reste intéressante, d'autant plus qu'une forte volonté d'améliorer l'accessibilité aux rives du Doubs et l'attractivité de ces dernières en tant que destination de randonnées est exprimée dans les accords de positionnement stratégique entre l'Association régionale des Montagnes neuchâtelaises et le Canton de Neuchâtel. L'intérêt qui suscite cette mesure a porté à son maintien dans le Plan d'actions avec une seule action : celle de proposer des visites guidées ponctuelles des infrastructures hydroélectriques. Cette première étape permettrait de sonder l'intérêt du public ainsi que l'intérêt des potentiels partenaires pour la valorisation touristique des dites infrastructures.

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Proposer des visites des infrastructures hydroélectriques du Châtelot		2024
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	<ul style="list-style-type: none">- Société des Forces Motrices du Châtelot- Tourisme neuchâtelois- Association régionale des Montagnes neuchâtelaises	Parmi les missions du Parc du Doubs figure le développement d'offres de sensibilisation au patrimoine naturel, culturel et économique du Parc. Les IH du Doubs avec ses enjeux écologiques, patrimoniaux, énergétiques et économiques sont en effet un sujet de sensibilisation incontournable.

20 Suivre l'application des mesures du Plan d'actions

Description de la mesure

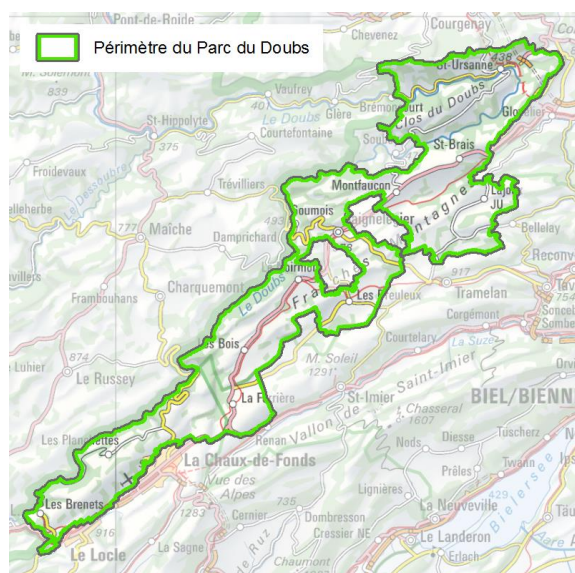
La période 2016-2019 a marqué le coup d'envoi d'une série de séances et rencontres de travail avec de nombreux acteurs régionaux concernés par le tourisme et les activités de loisir en milieu naturel à l'intérieur du Parc naturel régional du Doubs. Ces rencontres ont permis d'établir une base de discussion et surtout d'entente permettant ensuite l'établissement du présent Plan d'actions.

L'année 2020 marquera le début des actions concrètes sur le terrain visant, sur l'horizon 2029, d'atteindre les objectifs stratégiques établis dans le cadre du projet (cf. Rapport technique, chapitre 3.2). L'accomplissement de ces objectifs, sur la base de la Vision partagée (cf. Rapport technique, page 7), devra permettre de rendre plus durable l'équilibre entre les activités de loisirs et les milieux qui les accueillent.

Avec l'objectif de suivre l'application du plan d'action et de maintenir la dynamique de travail et de collaboration entre les parties instaurée dans le cadre du projet, une séance annuelle sera organisée et animée par le Parc du Doubs. Ces rencontres rassembleront, sous forme de **Groupe de suivi**, les acteurs porteurs des actions inscrites dans le Plan d'actions ainsi que ceux ayant participé au projet et souhaitant maintenir son implication pendant la phase de mise en œuvre.

Les rencontres du Groupe de suivi seront également l'opportunité d'évaluer annuellement la validité des éléments de Diagnostic, de la Vision partagée et du Plan d'actions et de les adapter en fonction de l'évolution de la réalité du terrain (p.ex. nouveaux acteurs, changements d'état des milieux naturels, nouvelles pratiques de loisirs...).

Localisation de la mesure



Actions à réaliser

		Délai
Coordonner une séance annuelle de suivi de l'application des mesures du Plan d'actions		annuel
Porteur de l'action	Acteurs impliqués	Remarques sur la réalisation et/ou le financement
- Parc naturel régional du Doubs	- Ensemble des acteurs	L'organisation et animation d'une séance annuelle est prévue dans le cadre de la Convention-Programme 2020-2024 du Parc du Doubs.

1.2 Planification des mesures

Thème	Objectifs stratégiques, mesures et actions	Porteur	Délai de mise en place														
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
Aménagement	OS1 : Améliorer la qualité du milieu naturel																
	M1 : Etablir l'inventaire des sites sensibles aux activités de loisir sur les linéaires Brenets - Biaufond et Tariche - Ocourt																
	- Dresser la liste et la cartographie des sites sensibles aux activités de loisir sur les linéaires Brenets - Biaufond (NE) et Tariche - Ocourt (JU)	PNRD															
	M2 : Mettre en œuvre des actions de restauration des sites atteints																
	- Réaliser des actions bénévoles ou de chantier-nature de restauration de sites atteints	PNRD															
	- Promouvoir la réalisation d'actions de restauration de sites atteints soutenues financièrement par des dons privés	PNRD															
	OS2 Organiser et concentrer les activités en plein air																
	M3.1 : Organiser les sites d'embarquement non motorisé sur le Doubs neuchâtelois																
	- Proposer des lieux adaptés pour la pratique de l'embarquement et du débarquement non motorisés le long du Doubs neuchâtelois	PNRD															
	- Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux d'embarquement et débarquement non motorisés le long du Doubs neuchâtelois	Communes concernées															
	M3.2 : Organiser les sites d'embarquement non motorisé dans le secteur Tariche - Ocourt																
	- Proposer des lieux adaptés pour la pratique de l'embarquement et du débarquement non motorisés dans le secteur Tariche - Ocourt	PNRD															
	- Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux d'embarquement et débarquement non motorisés dans le secteur Tariche - Ocourt	Communes concernées															
	M4.1 : Organiser les sites de baignade aux Brenets																
	- Proposer des lieux adaptés pour la pratique de la baignade à proximité du port des Brenets	PNRD															
	- Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux de baignade à proximité du port des Brenets	Commune des Brenets															
	M4.2 : Organiser les sites de baignade dans le secteur Tariche - Ocourt																
	- Proposer des lieux adaptés pour la pratique de la baignade dans le secteur Tariche - Ocourt	PNRD															
	- Définir, aménager selon le besoin et promouvoir les lieux de baignade définis et décourager la baignade dans le reste du secteur	Communes concernées															
	M5 : Organiser les aires de repos dans le secteur Tariche - Ocourt																
- Proposer des lieux adaptés pour accueillir des sites de repos dans le secteur Tariche - Ocourt	PNRD																
- Définir, aménager et promouvoir les aires de repos dans le secteur Tariche - Ocourt	Communes concernées																
OS3 : Limiter les atteintes aux sites sensibles et adapter la législation aux nouvelles pratiques																	
M6 : Adapter la réglementation applicable à la vallée jurassienne du Doubs à l'évolution des pratiques de loisir																	
- Adapter la réglementation à l'évolution des pratiques de loisir	ENV																
M7 : Signaler de façon homogène les sites protégés et les comportements à adopter																	
- Etablir un concept concerté de signalisation des sites protégés	SFFN/ENV																
- Compléter ou mettre à jour la signalisation des sites protégés	SFFN/ENV																
Mobilité	OS4 : Organiser la mobilité des visiteurs et promouvoir les transports publics																
	M8 : Pérenniser et promouvoir les infrastructures de mobilité durable permettant d'atteindre le Doubs neuchâtelois																
	- Renforcer la promotion de la ligne de car postal entre La Chau-de-Fonds et Biaufond et chercher des soutiens financiers pour sa pérennisation	PNRD															
	- Renforcer la promotion de la liaison ferroviaire entre Le Locle et les Brenets et étudier les mesures nécessaires pour sa pérennisation	Commune des Brenets															
	M9 : Organiser la mobilité à l'échelle du linéaire Tariche - Ocourt																
	- Constituer un groupe de travail pour la gestion de la mobilité dans le Clos du Doubs	PNRD															
	- Résoudre le conflit concernant l'accueil de véhicules dans le secteur du pont des Ravines	Commune de Clos du Doubs															
- Réaliser un concept de mobilité pour la gestion du flux de visiteurs	Groupe de travail "mobilité"																
- Mettre en œuvre le concept mobilité pour la gestion du flux de visiteurs	Communes concernées																
Sensibilisation	OS5 : Sensibiliser et impliquer les visiteurs																
	M10 : Sensibiliser et éduquer les visiteurs à l'environnement et au développement durable																
	- Mettre en place des actions de sensibilisation et découverte de la nature à l'adresse de la population	PNRD															
	- Mettre en place des offres touristiques durables de découverte de la nature	PNRD															
	- Regrouper sur un site internet des informations de sensibilisation et découverte durable du Doubs	PNRD															
	M11 : Impliquer les visiteurs en tant qu'acteurs de la protection de la nature																
	- Mettre en place des offres de volontariat environnemental	PNRD															
	- Etablir un système de captage de dons des visiteurs destinés à la protection de la nature	PNRD															
	M12 : Explorer les bases d'un concept de "Rangers du Doubs"																
	- Explorer les bases d'un concept de « Rangers du Doubs »	PNRD															
M13 : Aménager des espaces de sensibilisation aux entrées du Parc du Doubs																	
- Mettre en œuvre un pôle d'accueil et d'animation à la porte d'entrée au Parc du Doubs de Saint-Ursanne	PNRD																
- Définir un concept d'animation à la porte d'entrée au Parc du Doubs des Brenets / Saut-du-Doubs	PNRD																
- Mettre en œuvre un pôle d'accueil et d'animation à la porte d'entrée au Parc du Doubs des Brenets / Saut-du-Doubs	PNRD																
Tourisme	OS6 : Promouvoir le tourisme durable																
	M14 : Mettre en avant les activités touristiques durables																
	- Promouvoir les valeurs de la Vision partagée dans la prise de décisions du groupe de Pilotage du réseau neuchâtelois d'acteurs du tourisme	NECO															
	- Promouvoir les valeurs de la Vision partagée au niveau des associations touristiques et autres prestataires touristiques.	Jura Tourisme															
	- Promouvoir le label « Parcs suisses » pour les prestataires touristiques	PNRD															
	M15 : Collaborer en franco-suisse en matière de tourisme durable																
	- Développer une stratégie transfrontalière commune de développement et promotion touristique entre le Parc Doubs et Doubs horloger	PNRD															
	OS7 : Promouvoir des sites et des offres phares																
	M16 : Redynamiser le site du Saut du Doubs de façon durable																
	- Etablir un concept de dynamisation et promotion touristiques attractif, en accord avec les valeurs de la Vision partagée	Commune des Brenets															
	- Améliorer l'accueil et la signalisation entre le débarcadère du Saut-du-Doubs et le site du Saut du Doubs	Commune des Brenets															
	M17 : Développer des offres de découverte du Doubs																
	- Mettre en place un parcours de navigation sur le lac des Brenets animé par des animateurs nature et patrimoine spécialisés	PNRD															
- Mettre en place une offre touristique durable de prise de contact avec le Doubs et de découverte de sa nature, histoire et enjeux	PNRD																
M18 : Valoriser le patrimoine historique et industriel du Doubs																	
- Explorer les bases pour la mise en place d'un inventaire, protection, signalisation et valorisation des éléments patrimoniaux historiques du Doubs	PNRD																
- Renouveler le concept « Mémoires du Doubs »	PNRD																
M19 : Valoriser les infrastructures hydroélectriques du Châtelot																	
- Proposer des visites des infrastructures hydroélectriques du Châtelot	PNRD																
OS8 : Mettre en œuvre le Plan d'actions																	
M20 : Suivre l'application des mesures du Plan d'actions																	
- Coordonner une séance annuelle de suivi de l'application des mesures du Plan d'actions	PNRD																